

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----  
PRESIDENCE DU CONSEIL DES  
MINISTRES

-----  
MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE  
LA SECURITE

-----  
DIRECTION CENTRALE DES CADRES  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

/travail- /démocratie- /aix

-----

**DECRET** N° 87/778 du 30/12/87

Portant nomination des Officiers de  
l'Armée Populaire Nationale.-

-----

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU  
TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DE LA  
SECURITE.-  
-----

VISAS:-

- VU:- La Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- VU:- La Loi 076/84 du 7/12/84, Portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23/8/84, Portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;
- VU:- La Loi 17/61 du 16/1/61, Portant Organisation et Recrutement des Forces Armées de la République ;
- VU:- L'Ordonnance 1/69 du 6/2/69, modifiant la Loi 11/66 du 22 Juin 1966, Portant création de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU:- L'Ordonnance 11/76 du 12/8/76, modifiant les Articles 6 et 7 de l'Ordonnance 31/70 du 18/8/70 ;
- VU:- L'Ordonnance 2/72 du 19/1/72, Portant Intégration des Services de Sécurité au sein de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU:- L'Ordonnance 31/70 du 18/8/70, Portant Statut Général des Cadres de l'Armée Populaire Nationale ;
- VU:- Le Décret 70/357 du 25/11/70, Portant Avancement dans l'Armée Populaire Nationale ;
- VU:- Le Décret 74/355 du 28/9/74, Portant création du Comité de Défense ;
- VU:- Le Décret 84/856 du 8/8/84, Portant nomination du Premier Ministre ;
- VU:- Le Décret 84/936 du 25/10/84, Portant création et Organisation du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
- VU:- Le Décret 84/938 du 25/10/84, Portant Organisation de la Structure du Cabinet du Ministère de la Défense et de la Sécurité ;
- VU:- Le Décret 85/260 du 5/3/85, déterminant le circuit d'Approbation des Actes relatifs aux Intégrations, Avancements et Révisions des Situations Administratives des Agents de l'Etat ;
- VU:- Le Décret 87/481 du 20 Août 1987, Portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- VU:- Le Décret 87/482 du 20 Août 1987, Portant Organisation des Intérim des Membres du Gouvernement ;

D.G.B.

D.C.F.

DGAF/MDS

VU:- Le Décret 87/777 du 30/12/87 ,Portant Inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'Année 1988 des Officiers de l'Armée Populaire Nationale ;

VU:- Le Décret 86/877 du 18/7/86 sur la prise d'effet des Avancements et Reclassements notamment en sont Article 1er ;

SUR PROPOSITION DU COMITE DE DEFENSE:

~~/~~ E C R E T E :

Article 1er:-Sont nommés à titre définitif pour compter du 1er Janvier 1988,(1ER TRIMESTRE 1988).

POUR LE GRADE DE COLONEL:

I./- STRUCTURES DU MINISTERE DE LA DEFENSE  
ET DE LA SECURITE

A./- // NFANTERIE-AEROPORTEE:

Lieutenant-Colonel:- MAYOULOU (Marie-Georges) -DIE/MDS

B./- ~~/~~RTILLERIE DE CAMPAGNE:

Lieutenant-Colonel:- BAKOTILA-DIAMBOU (Rigobert) -IGA/MDS

C./- // NTENDANCE:

Lieutenant-Colonel:- BOULISSA-MATOKO (Casimir) -DCAS/MDS

D./- ~~/~~ECURITE PUBLIQUE:

Lieutenant-Colonel:- MBOT Paul -CS/DCG

II./- ~~/~~OMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DE L'A.P.N.

// NTENDANCE:

Lieutenant-Colonel:- NKAOU-BAKEBONGO Aaron -COM/LOG  
A.P.N.

III./- ~~/~~OMMANDEMENT DE L'ARMEE DE MER:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE VAISSEAU:

A./- COMMANDEMENT:

Capitaine de Frégate:- ONGOUYA (Jean-Félix) -COMER

B./- // NTENDANCE:

Capitaine de Frégate:- KIHOULOU-MOUNTSAMBOTE Robert -COMER

~~/~~OUR LE GRADE DE LIEUTENANT-COLONEL:

I./- STRUCTURES DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET  
DE LA SECURITE

A./- ~~/~~RME BLINDEE ET CAVALERIE:

Commandant:-

NDENDA-ESSA

-CAB/MDS

B/- ARTILLERIE  
Commandant:- MOKOKI (Gilbert) - DSN/MDS  
C/- ECONOMIE  
Commandant:- BILONGO David - DCE/MDS  
D/- COMMISSARIAT  
Commissaire Principal:- NDONGO-MOKANA Xavier - CAB/MDS

II/- STRUCTURES DE L'ETAT-MAJOR GENERAL:

INGENIEUR RADIO-SOL;

Commandant:- EKOLOTT (Romain-Jean) - Sect.Chif.

III/- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE A.P.N.

A/- S A N T E

Commandant:- MIANFOUTILA Séraphin - DCSS

B/- VETERINAIRE:

Commandant:- A Y A (Justin) - DCSS

IV/- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE:

A/- TROUPES SPECIALES:

INFANTERIE AEROPORTEE:

Commandant:- MORLENDE (Jean-Jacques) - BASGP

B/- ZONES MILITAIRES:

1.- INFANTERIE

Commandant:- NKONTA-MOKONO Prosper - 3°RIM/ZAB

2.- ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Commandant:- LOUNDOU (Gaspard) - Z.M.5

3.- ARTILLERIE DE CAMPAGNE:

Commandant:- ONDONGO (Joseph) - Z.M.1.

KASS-KUMBA Adrien - Z.M.6

V/- COMMANDEMENT DES FORCES DE SECURITE  
P U B L I Q U E

Commandant:- AKAMABILIAMIENE Jean Fidèle - CFSP

VI/- DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE D'ETAT:

Commandant:- OKINGA (Jean-François) - DGSE

VII/- COMMANDEMENT NATIONAL DES MILICES:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE FREGATE

Capitaine de Corvette:- NGAKALA .../...4 Michel - C.N.M.

POUR LE GRADE DE COMMANDANT:

I./- \*PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

E N I E :

Capitaine:- MBOUSSI-MOUKOKO Maurice - CAB.MIL.

II./- STRUCTURES DU COMITE CENTRAL DU PCT DE L'ARMEE:

Capitaines:- NKOUNKOU Jean - DPGA  
EKEMANDE Emmanuel -"  
OKIOKOUTINA Norbert -"  
ONKA Georges -"

III./- STRUCTURES DU MINISTERE DE LA DEFENSE ET DE  
LA SECURITE :

A./- INFANTERIE:

Capitaine:- KINZONZI-BASSOUMBA Prosper - DIE/MDS

B./- SECURITE :

Capitaine:- BOUESSE François -D.J.M/MDS

IV./- STRUCTURES DE L'ETAT-MAJOR GENERAL DE  
L'ARMEE POPULAIRE NATIONALE:

TRANSMISSIONS:

Capitaines:- OMPEBE Jean- Marie - D.C.R.M  
VOUAZA Gaston - D.C.T  
D I M I Alphonse - -"

V./- ECOLES, CENTRES D'INSTRUCTION ET ACADEMIE:

A./- INFANTERIE:

Capitaines:- ELEKA Jules - C.S.  
NZAHOU Paul - C.S.  
SILOU Basile - C.S.

B./- ARME BLINDEE ET CAVALERIE:

Capitaine:- MOUITY Antoine - Ac.M.NG.

C./- ARTILLERIE DE CAMPAGNE:

Capitaine:- MPAKOU-MPOUNDZA Charles - CEFM/MB.

D./- ARTILLERIE ANTI-AERIENNE:

Capitaine:- EFOUTE-KAYOCK - C.S.

E./- POLITIQUE :

Capitaine:- MAMPOUYA Etienne -CEFM/MB.

VI./- COMMANDEMENT DE LA LOGISTIQUE DE L'A.P.N. :

A./- ADMINISTRATION:

Capitaine:- MABOUSSOU Charles - D.C.I.

B./- POLITIQUE:

Capitaine:- ELION Jean-Antoine - D.C.I.

C/- S A N T E:

Pharmacie

Capitaine:- MAVOUNGOU (Frédéric) - DOSS

VII/- OMMANDEMENT DE L'ARMEE DE TERRE

A/- TROUPE DE RESERVE MINISTERIELLE:

1. INFANTERIE

Capitaine:- MANDZANDZA Pierre Parfait - 1°RAC

2. ARME BLINDEE ET CAVALERIE:

Capitaines:- MONDJO (Richard-Charles) - 1°R.B

AMONA (Samuel) - "-

3. POLITIQUE

Capitaine:- OBAME Frédéric - G.A.P

B/- TROUPES SPECIALES:

POLITIQUE

Capitaine:- ILESSA-MOMO Gaston - BASGP

C/- ZONES MILITAIRES:

1. INFANTERIE

Capitaine:- ISSENGUE (Jules) - Z.M.1

2. ARME BLINDEE ET CAVALERIE

Capitaine:- IMBAKO Martin - Z.M.2

3. ARTILLERIE:

Capitaine: MASSENGO Jean Jacques - Z.M.1

4. POLITIQUE

Capitaines:- METTO (Benjamin) - 3°RIM/ZAB  
TABANI Jean - Z.M.1

VIII/- OMMANDEMENT DE L'ARMEE DE L'AIR:

PERSONNEL NAVIGANT:

Pilote de Transport:

Capitaine:- BOUYIKA Antoine - BA.01/20

Pilote Hélicoptère:

Capitaine:- MOUPARA Alphonse Marie V. - BA 01/20

IX/- OMMANDEMENT DES FORCES DE SECURITE

PUBLIQUE:

Capitaines:- ECKOMBAND (Faustin) - CFSP

A T A Jean Pierre - "-

ILOBAKIMA (Théophile) - "-

X/- DIRECTION GENERALE DE LA SECURITE D'ETAT:

Capitaines:- BIKINDOU Thomas - DGSE

KOMBO (Joseph) - "-

NGOUROU Roger-Hubert - "-

ONGOTTO Jacques - "-

OBAMI Albert - "-

XI./- COMMANDEMENT NATIONAL DES MILICES

// NFANTERIE-AEROPORTEE:

Capitaine:- MABANZA (Jean-Marie) -Mil.N.

XII./- COMMANDEMENT DE L'ARMEE DE MER:

POUR LE GRADE DE CAPITAINE DE CORVETTE:

A./- NAVIGATION:

Lieutenants de Vaisseau:-  
LEBOLO (Sylver) -BN 02  
ANIELE Jean-Marie -BN 02

B./- OFFICIERS SPECIALISES:

Lieutenant de Vaisseau:-  
DZABATOU Alexandre -BN 01

POUR LE GRADE DE COMMISSAIRE PRINCIPAL:

C./- COMMISSARIAT:

Commissaire de 1ère Classe:-  
ILOKI (Sylvain Gaston) -BN 02

Article II:-Conformément aux dispositions du Décret 86/877 du 18/7/86 susvisé, cet Avancement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article III:-Le Ministre à la Présidence, chargé de la Défense et de la Sécurité et le Ministre du Plan et des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Décret qui sera enregistré, Publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

FAIT A BRAZZAVILLE, Le 30 DECEMBRE 1987

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef du Gouvernement;

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Premier Ministre;

Le Ministre du Plan et des Finances;

Ange-Edouard POUNGUI.-

Pierre MOUSSA.-

Le Ministre à la Présidence,  
Chargé de la Défense et de  
la Sécurité;

-Colonel Emmanuel ELENGA.-